

Avis SAFER


SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 38 21 0236 01 : superficie totale : 66 a 84 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : CLAIIX (66 a 84 ca) - 'Bouveyre' : AB- 241- 268 BL- 23[210]. Zonage : CLAIIX : A. Libre

AS 38 21 0235 01 : superficie totale : 34 ha 76 a 62 ca dont 6 ha 34 a 75 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : MIRIBEL-LANCHATRE (34 ha 76 a 62 ca) - 'Aleyres et le var' : B- 302- 308- 321 - 'Au clot' : C- 107- 110- 111- 112- 115- 117- 119 - 'Au pied des alles' : C- 86- 88- 89- 90- 91- 94- 95- 96- 99- 100- 102 - 'Aux alles' : C- 61- 70 - 'Champ du pre' : C- 35- 37- 38- 40- 47- 575[40]. - 'Chaume et lapras' : C- 434 - 'Granges et templiers' : A- 235- 242- 243- 249- 250 - 'Hameau du verney' : C- 134- 139- 579[140]- 663[165]- 664[165]- 869[136]- 871[135] - 'L essartou' : C- 18- 25 - 'Les adrets' : C- 551. - 'Les alles et le replat' : C- 276- 279 - 'Quotonne' : C- 481- 482 - 'Richardaire' : C- 181- 183- 184- 187. Zonage : MIRIBEL-LANCHATRE : A - N. Libre

AS 38 22 0014 01 : superficie totale : 2 ha 95 a 60 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : CHICHILLIANNE (2 ha 95 a 60 ca) - 'Chevallière' : A- 124 - 'Combe de chevallière' : A- 197 - 'La pale de chevallière' : A- 244 - 'Les arennes de chevallière' : A- 251 - 'Prairies chamousset charen' : A- 58. Zonage : CHICHILLIANNE : RNU. Libre

AS 38 22 0018 01 : superficie totale : 1 ha 35 a 85 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation. Parcellaire : SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL (1 ha 35 a 85 ca) - 'De la roche' : AE- 150[P1] - 'Le bourg' : AE- 149[P1]- 151[P1]. Zonage : SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL : A - U. Loué par bail rural sur une partie de la surface

AS 38 22 0020 01 : superficie totale : 77 a 33 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : SAINT-MARTIN-D'URIAGE (77 a 33 ca) - 'Des royers' : D- 634 - 'Hameau des royers' : D- 633. Zonage : SAINT-MARTIN-D'URIAGE : A - N. Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **26/02/2022** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction38@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 44, avenue Marcellin Berthelot - 38029 GRENOBLE Cedex 02 - Tél : 04.38.49.91.30 Mail : direction38@safer-aura.fr.

CONTACTER LA MSA / La MSA Alpes du Nord se dote de lignes dédiées pour répondre au plus près aux besoins de ses adhérents selon leur profil, particuliers ou entreprises.

Nouveaux numéros MSA à compter du 14 février

Parce que vos besoins peuvent être différents si vous contactez la MSA pour votre situation en tant que particulier (accès aux droits, prestations, remboursements etc...) ou si vous contactez la MSA pour votre entreprise (paiement des cotisations, embauche et déclaration de salariés etc...), vous disposerez d'une ligne téléphonique dédiée à votre profil à compter du 14 février 2022. Si vous êtes un particulier, composez le 04 76 88 76 00 et si vous appelez pour votre entreprise, composez le 04 76 88 77 00. Ayez le bon réflexe : enregistrez les numéros dans les contacts de votre téléphone pour les avoir toujours à disposition ou pour savoir que c'est la MSA qui vous appelle.

Des canaux de contact multiples

Pour rappel, pour joindre la MSA, plusieurs canaux de contact sont à votre disposition, en fonction de vos préférences et possibilités :

- Par messagerie sécurisée accessible dans Mon espace privé MSA, rubrique «Contacts et échanges» : 7jours/7 et 24h/24

- Par téléphone en composant le 04 76 88 76 00 si vous appelez pour votre situation personnelle ou le 04 76 88 77 00 si vous appelez pour votre entreprise : du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 (moins d'affluence entre 12h00 et 13h30)
- Par courrier postal en écrivant à MSA Alpes du Nord - 73016 Chambéry Cedex

Des lignes directes pour les situations spécifiques

Si votre appel concerne une situation spécifique nécessitant de joindre des interlocuteurs MSA pour un accompagnement social, la santé et les conditions de travail de vos salariés ou des solutions de paiement de vos cotisations, vous pouvez composer les lignes directes des services concernés.

- **Action sanitaire et sociale** : 04 79 62 89 21 (Savoie et Haute-Savoie) ou 04 76 88 76 20 (Isère)
- **Contrôle médical** : 04 79 62 87 09
- **Santé sécurité au travail** : 04 79 62 87 71
- **Recouvrement - Contentieux** : 04 76 88 76 92

Plus d'informations sur :
alpesdunord.msa.fr ■

✓ Le gratin de la basse-cour à Beaucroissant du 18 au 20 février

71^e édition de l'exposition nationale d'aviculture : les plus beaux lapins, volailles, cobayes, pigeons et tourterelles ont rendez-vous au gymnase municipal. Plus de 1 000 animaux en concours : animations ; bourse aux oiseaux ; vente d'animaux samedi et dimanche ; inauguration samedi à 11h ; remise des prix dimanche à 10h.

Ouverture au public : vendredi de 14h à 18h ; samedi de 9h à 18h et dimanche de 9h à 17h. Entrée : 3 euros, gratuit - de 12 ans. ■

Chronique juridique

INFOS FERMAGES /

Vérification du nom des propriétaires des terrains exploités

Il ne faut pas se fier aux apparences. Une personne peut affirmer être complètement propriétaire de terrains agricoles et les louer à un agriculteur alors que c'est inexact. Des agriculteurs font confiance à des personnes qui leur confient l'exploitation de terrains et leurs versent un loyer. Ils découvrent parfois que la réalité n'est pas aussi claire. Tout d'abord, un agriculteur doit faire tout ce qui est possible pour signer des baux écrits. Ceci est dans l'intérêt des propriétaires comme des fermiers. L'attestation pour la MSA, pour les aides européennes ou les Demandes d'Autorisation Préalables d'Exploiter ne sont pas un bail rural. Dans de nombreux cas les parcelles appartiennent à plusieurs personnes. Tel est le cas des indivisions successorales. Suite au décès du propriétaire, les terrains appartiennent souvent à l'ensemble des héritiers.

Tout bail doit être signé par tous les héritiers. Pour louer des terrains les membres de l'indivision doivent désigner un mandataire à qui les loyers devront être versés. Souvent des agriculteurs payent le loyer au notaire chargé de la succession. Sauf si celui-ci a reçu un mandat écrit de l'indivision, ce paiement ne vaut pas accord des indivisaires et donc preuve d'un bail verbal.

Les terrains peuvent appartenir en usufruit à une personne et en nue-propriété à une autre. Le loyer doit être versé à l'usufruitier. En cas de bail écrit, pour que celui-ci soit valable, il est indispensable que soient indiqués l'un et l'autre et qu'ils signent tous les deux le contrat. Les terrains peuvent aussi appartenir à un couple, lorsqu'ils ont été acquis durant la période de la communauté. Le loyer doit être versé aux deux personnes. S'il y a un bail écrit les

deux conjoints doivent y figurer et le signer.

Parfois un bail est signé par une personne alors qu'il appartient à son conjoint qui en a hérité. Cela peut rendre le contrat nul.

Pour vérifier à qui appartiennent les terrains qu'un propriétaire apparent confie à un agriculteur, il est nécessaire de consulter le registre des propriétaires, à la mairie de la commune où se trouvent les parcelles. Ces documents ne sont pas toujours parfaitement à jour. Néanmoins cela peut permettre d'avoir les informations essentielles. Si la personne indiquée est décédée, il est fort probable que ce soit une indivision qui en soit devenue propriétaire. ■

Bernard Navet,
Juriste en Droit rural

Agenda

Réunions pro

10 février

Dernier Jeudi en direct

Quatrième et dernière visioconférence organisée par les chambres d'agriculture de l'Isère, de l'Ain et du Rhône associées à Oxyane, de 20h à 21h30.

Au menu : les spécificités du sol.
Inscription sur : <https://bit.ly/3DDAdeX>

17 février

Fermiers actifs de la FDSEA

Rencontre pour échanger sur les règles d'accès aux terres et bâtiments organisée par la Section départementale des fermiers et métayers de l'Isère, à 14h à la maison des agriculteurs de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.

Contenu :

- faire le point sur l'application du statut du fermage en Isère,
- présenter des propositions d'évolutions au niveau régional et national,
- évoquer toutes les questions relatives à ce sujet.

Contact : bernard.navet@fdsea38.fr

18 février

Réunion chasse

A Moirans, réunion des représentants agricoles des UG. RDV de 10h à 12h30 à la salle René Crétin

A l'ordre du jour :

En présence de Jean-Claude Darlet, président Chambre

d'agriculture

- Bilan sur l'année de chasse, quels sont les secteurs sous pression ?

- Quel avenir pour l'agrainage en Isère ?

- Bilan des ESOD (ex : nuisibles) avec présentation de la Fredon Isère.

Webinaire tournesol

Organisé par Terre Inovia sur le thème : « *Sécuriser l'itinéraire technique du tournesol en AB ; Retour sur les résultats d'une plateforme d'expérimentation en Côte d'Or (21)* ». Au programme :

- Choix variétal en AB :

- o Les critères à prendre en compte pour choisir sa variété (Terres Inovia) ;

- o Exemple de 2 stratégies de sélection variétale (LG Semences, RAGT Semences).

- Implantation du tournesol : la clé du succès (COCEBI)

- Bien gérer la fertilisation azotée du tournesol (Terres Inovia)

- Intérêts et limites des oligoéléments et biostimulants sur tournesol (Terres Inovia).

De 10 h à 12 h, gratuit.

Inscription avant le 18 février.
Contact : Sabine Pepiot :
03 80 72 22 50

1^{er} mars

Rentabilité en bovins allaitants

La Chambre d'agriculture de l'Isère propose une formation sur le thème : « *J'améliore la rentabilité de mon exploitation en fonction de mes objectifs - bovins allaitants* »

Contenu :

- Savoir analyser son coût de production.
 - Identifier les différents leviers permettant d'améliorer sa rentabilité.
 - Appréhender un outil d'analyse des coûts et acquérir des nouvelles méthodes de travail.
 - Se positionner et échanger avec les autres éleveurs.
 - Réussir à construire un plan d'actions adapté à ses objectifs.
- Lieu** : Rives. **Contact** : Elodie Frigui au **06 61 02 77 21**

Loisirs

11 février

Nocturne dansée à La Tronche

Voyage poétique pour un rêve de lumière éphémère au cœur du jardin du musée Hébert. **A 18 h** : Découverte du jardin à la lampe de poche ; **à 19h et à 20h** : spectacle Ballade de nuit (danse, feu et musique) ; **à 19h30 et à 20h30** : découverte de la villa d'Ernest Hébert.

Gratuit, inscription : 04 76 42 97 35

18 et 25 février

Jardin pour noctambules à La Tronche

Visite guidée insolite des jardins du musée Hébert, à 18h. Gratuit. Durée : 45 min. Lampe de poche recommandée.

Sur inscription au 04 76 42 97 35